

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24814**

Intitulé

Décorateur (trice) - Conseiller (ère) en design d'espace

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

MMI Conseil - MMI Déco

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Gérante

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233n Etudes et projets d'agencement intérieur, architecture d'intérieur

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les principales activités du/de la Décorateur (trice) - Conseiller (ère) en design d'espace sont :

A - Conception et aménagement de l'espace :

- Analyser l'espace en effectuant des relevés d'information de l'existant (mesures, notes, photos...) et identifier les contraintes du lieu (points négatifs et opportunités) ;
- Aménager l'espace en respectant un cahier des charges (brief client + contraintes techniques budgétaires, environnementales, matérielles, écologiques, ergonomiques...) et optimiser les solutions d'agencement tout en développant un parti-pris architectural
- Structurer l'espace avec la lumière ;
- Réaliser des représentations en 2D (à la main et informatiquement) : plans sommaires, plans détaillés (agencement, coupes, éclairage...).

B - Décoration de l'espace :

- Définir un concept décoratif en menant une réflexion conceptuelle respectant les goûts et les envies du/de la client/e ;
- Réaliser des planches d'inspiration et planches d'ambiance ;
- Appliquer le concept à l'espace en respectant le cahier des charges et en tenant compte du mobilier existant éventuellement à conserver ;
- Créer des accords de couleurs harmonieux ;
- Choisir les matériaux et revêtements de la coque (sol/mur/plafond) ;
- Choisir le mobilier : meubles, textiles, accessoires ;
- Choisir les éclairages fonctionnels et d'ambiance ;
- Créer des planches de style (à la main et informatiquement) : planches matériaux, planches mobilier, planche couleurs... ;
- Réaliser des représentations en 3D (à la main et informatiquement): croquis, perspectives...

C - Mise en oeuvre et suivi de gestion du projet :

- Identifier les compétences complémentaires nécessaires en y recourant si nécessaire (bureaux d'étude, bureau de contrôle, architecte DPLG...) ;
- Estimer un budget prévisionnel et analyser les devis ;
- Estimer les délais de réalisation du chantier ;
- Evaluer les contraintes physiques du chantier (accès, stockage) ;
- Lister les tâches incombant aux prestataires et relevant du/de la Décorateur (trice) - Conseiller (ère) en design d'espace selon leur importance et leur urgence ;
- Réaliser un retro planning tenant compte des contraintes ;
- Vérifier le respect du cahier des charges et des préconisations ;
- Coordonner les livraisons et les interventions des différents corps de métier ;
- Organiser et animer les réunions de chantier, les échanges ponctuels et la réception de la fin du chantier ;
- Informer le/la client/e de l'avancement du chantier régulièrement via des comptes rendus de réunions et des photos.

D - Développement d'une activité commerciale et gestion d'une exploitation type TPE :

- Définir un ciblage clientèle, élaborer un fichier prospect et prospecter ses cibles par différents moyens (mailing, téléphone, salons professionnels, réseaux, publicité...) ;
- Etablir son offre de prestation et ses tarifs et mener une veille des pratiques innovantes ;
- Choisir des médias de communication adaptés (magazines, internet, journaux locaux...) et créer des outils de communication valorisant (site internet, blog, press-book, plaquette...) ;
- Assurer la gestion de la relation client (écoute, compréhension des goûts et des attentes, rôle de conseil, explications, disponibilité, suivi...) ;
- Négocier un contrat, argumenter un devis, une proposition... ;
- Créer et gérer l'activité dans ses aspects juridiques et comptables (statut juridique, assurance professionnelle, conditions générales de vente, administration des ventes...).

Les compétences techniques attestées sont :

- Analyse spatiale de l'espace et report de mesures ;
- Agencement intérieur, optimisation de l'espace et respect des normes ;
- Représentation 2D et 3D à la main et informatiquement ;

Les compétences créatives attestées sont :

- Création d'un parti pris architectural et d'un concept décoratif ;
- Interprétation du concept décoratif dans l'espace ;
- Rendus graphiques et artistiques du projet ;

Les compétences de gestion et suivi du projet attestées sont :

- Estimation d'un budget prévisionnel ;
- Estimation du délai de réalisation d'un chantier et réalisation d'un rétro-planning ;
- Recherches de prestataires et gestion du suivi du chantier ;

Les compétences transversales sont :

- Gestion de la relation client ;
- Elaboration de son offre de prestation ;
- Création de son mode de tarification.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités :

- Aménagement intérieur et décoration : agences d'architecture intérieure, agence de décoration et d'identité visuelle,
- Conseil et vente en décoration et équipement du foyer : agences (cuisines, salles de bains, rangements...), grande distribution spécialisée en mobilier et décoration

Décorateur/décoratrice d'intérieur, designer d'espace, conseiller de vente en décoration, décorateur/décoratrice conseil, concepteur d'espaces intérieurs, designer d'espaces événementiels et extérieurs, coach déco, chef de projet décoration, home stager, agenceur d'intérieur, styliste d'intérieur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

B1301 : Décoration d'espaces de vente

D1212 : Vente en décoration et équipement du foyer

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

La certification se compose de 39 compétences évaluées selon 6 modalités d'évaluation :

- 1 projet de décoration et design d'espace avec une soutenance orale du press book (5 parties : conception et aménagement de l'espace, décoration, mise en oeuvre du projet, développement de l'activité commerciale) ;
- 1 mise en pratique : croquis de perspective et mise en couleur ; - 2 mises en situation simulées : analyse d'un espace d'après observations et mesures avec représentations du plan ; simulation de conduite d'un brief client ;
- 2 épreuves écrites : création d'un fichier prospect d'après un ciblage choisi; proposition d'une offre de prestations et de tarification.

Conditions pour valider la certification : valider 26 compétences sur les 39 compétences évaluées et valider impérativement les compétences suivantes : 1-2-3-4-5-6-7-15-19-20-21-22-23-28-29-37-38-39

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	6 membres dont 3 professionnels/les extérieurs/es (architectes d'intérieur, décorateurs/trices d'intérieur) et 3 membres internes (formateurs/trices, pédagogie, direction)
En contrat de professionnalisation	X	6 membres dont 3 professionnels/les extérieurs/es (architectes d'intérieur, décorateurs/trices d'intérieur) et 3 membres internes (formateurs/trices, pédagogie, direction)
Par candidature individuelle	X	6 membres dont 3 professionnels/les extérieurs/es (architectes d'intérieur, décorateurs/trices d'intérieur) et 3 membres internes (formateurs/trices, pédagogie, direction)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	6 membres dont 3 professionnels/les extérieurs/es (architectes d'intérieur, décorateurs/trices d'intérieur) et 3 membres internes (formateurs/trices, pédagogie, direction)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 novembre 2015 publié au Journal Officiel du 3 décembre 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau III, sous l'intitulé "Décorateur (trice) - Conseiller (ère) en design d'espace" avec effet au 25 novembre 2014, jusqu'au 3 décembre 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau IV, sous l'intitulé "Conseiller en décoration intérieure" avec effet au 25 novembre 2014, jusqu'au 31 décembre 2015. *En vertu de l'article 22 de la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, les titulaires ayant obtenu la certification à compter du 25 novembre 2014 peuvent se prévaloir de l'enregistrement de leur certification au niveau III.*

Arrêté du 17 novembre 2011 publié au Journal Officiel du 25 novembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Conseiller en décoration intérieure" avec effet au 15 janvier 2009, jusqu'au 25 novembre 2014.

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://mmi-deco.com>

Autres sources d'information :

www.blog-mmi-deco.com

Présence sur FACEBOOK, VIADEO, LINKEDIN

[MMI DECO](#)

Lieu(x) de certification :

MMI Déco - 207 Faubourg St Martin 75010 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

MMI Déco - 207 Faubourg St Martin 75010 PARIS

Historique de la certification :

Certification précédente : [Conseiller en décoration intérieure](#)